



## COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

7 août 2013

### **Bilan 2012 d'épuration des eaux usées en Valais Etat préoccupant du réseau de canalisations**

**(IVS).- Pour l'année 2012, le bilan d'épuration est en demi-teinte : les stations d'épuration (STEP) fonctionnent correctement, mais la quantité d'eaux claires parasites augmente de manière significative. Cela démontre l'état préoccupant du réseau d'évacuation des eaux usées et la nécessité urgente de mettre en œuvre les mesures prévues par les Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE).**

#### **L'état du réseau de canalisation doit être grandement amélioré**

Après quatre années plutôt sèches, les fortes pluies de fin 2012 ont mis les stations d'épuration à rude épreuve. Elles ont dû traiter cette année-là un volume d'eau supérieur de 15% à celui de 2011. Les eaux usées étaient diluées par 65% d'eaux claires parasites provenant des pluies, de la fonte des neiges, de sources et drainages ainsi que de l'inétanchéité du réseau ; ces eaux claires n'ont en effet rien à faire dans une canalisation d'égout.

La quantité d'eaux usées reçues par les STEP par équivalent-habitant (485 litres/jour en 2012) était quasiment le double de l'objectif de 250 litres/jour fixé par la Commission internationale pour la protection des eaux du lac Léman (CIPEL), positionnant le canton du Valais en queue de peloton au niveau suisse. Ces volumes très élevés d'eaux arrivant aux STEP s'expliquent justement par la quantité d'eaux parasites, froides et non polluées, qui perturbent le traitement des eaux usées et entraînent des surcoûts d'exploitation inutiles.

En moyenne suisse, la valeur financière des canalisations est environ cinq fois supérieure à celle des stations d'épuration. Même si leur durée de vie est plus longue que celle des STEP, leur entretien nécessiterait des frais d'exploitation annuels environ deux fois supérieurs à ceux des STEP. En Valais, de gros efforts restent à faire pour mettre en place le système séparatif entre eaux usées et eaux claires et la mise en œuvre des mesures urgentes identifiées par les PGEE, telles que notamment la réfection d'anciennes conduites ou la création de canalisations d'eaux claires. Conformément au principe du pollueur-payeur, ces travaux doivent être financés par le biais des taxes d'assainissement.

A titre d'exemple, les travaux d'extension de la STEP de Martigny (35'000 habitants raccordés) doivent aller de pair avec la réduction de l'arrivée d'eaux claires parasites. Des travaux importants sont prévus pour réduire d'au moins 40 litres/seconde ces eaux d'ici à 2015.

#### **Le parc des STEP est en restructuration**

Après une phase de construction débutée dans les années 1960, le parc des 75 stations d'épuration du canton nécessite un renouvellement progressif, sachant que la durée de vie maximale d'une STEP est de 30 ans. Les travaux suivants sont à l'étude ou déjà engagés :



réhabilitation et extension : STEP de Bagnes-Le Châble, Chamoson, Collombey-Muraz, Martigny, Saillon, Saxon, Sion-Chandoline, Vionnaz, Zermatt (plus grande STEP à épuration par membrane de Suisse) ;

- rénovation : STEP de Mase, Sierre-Granges, Vétroz-Conthey.

En lieu et place de coûteux travaux de rénovation, d'autres petites STEP optent pour un raccordement à une STEP voisine plus importante, ce qui permet une réduction des coûts et un gain en professionnalisme. Dans ce sens, les raccordements suivants sont à l'étude, en cours ou déjà réalisés :

- Champéry sur Troistorrens, Charrat sur Martigny, Erde sur Vétroz-Conthey, Illarsaz sur Collombey-Muraz, Isérables sur Riddes, Mex sur Lavey-St-Maurice, Siviez sur Nendaz-Bieudron, Verbier sur Bagnes-Le Châble.

### **Bilan global d'épuration des eaux usées**

Le 98.2% de la population permanente du canton est raccordé à une station d'épuration. En moyenne cantonale, l'élimination de la matière organique biodégradable est légèrement moins bonne qu'en 2011, vraisemblablement à cause des volumes plus élevés d'eaux claires parasites. Par contre, l'élimination du phosphore s'améliore, grâce au meilleur fonctionnement des STEP majeures de Monthey-CIMO et Regional-ARA Visp (LONZA AG).

### **Réduction des rejets de micropolluants**

La lutte contre les rejets de substances de synthèse telles que les pesticides ou les substances pharmaceutiques (micropolluants), présentes à de très faibles concentrations, reste une priorité tant au niveau fédéral que cantonal.

Le 26 juin 2013, le Conseil fédéral a recommandé aux Chambres d'accepter la modification de la loi sur la protection des eaux (LEaux). Celle-ci propose de créer un fonds spécial pour participer aux investissements nécessaires pour mettre en place un système de traitement des micropolluants sur une centaine de STEP. Ce fonds sera alimenté par une taxe conforme au principe du pollueur-payeur, avec un montant maximum de neuf francs par an et par habitant raccordé.

En Valais, quatre grandes STEP domestiques de la vallée du Rhône pourraient être concernées par cette future obligation de traiter les micropolluants. Pour ces quatre STEP, le montant des investissements nécessaires (pour la nitrification puis le traitement final des micropolluants) serait d'environ 140 millions, dont 40 pourraient être financés par le fonds fédéral susmentionné. Les bénéfices d'un tel traitement pour les écosystèmes et l'approvisionnement en eau potable devront être examinés avant d'engager d'éventuels travaux.

En parallèle, la mise en œuvre de la ligne directrice "Stratégie micropolluants – Valais" permet d'observer depuis 2006 une très nette diminution d'un facteur 7 des rejets de produits phytosanitaires d'origine industrielle. Pour les principes actifs pharmaceutiques, des efforts importants sont encore attendus pour atteindre les objectifs fixés, mais depuis 2006 la tendance est à une diminution progressive.

***Le rapport complet peut être téléchargé à l'adresse suivante : [www.vs.ch/eau](http://www.vs.ch/eau), rubrique « Etudes et rapports ».***

***Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Pierre Mange ou Daniel Obrist - Service de la protection de l'environnement - 027 606 31 74 ou 38.***